

CHANCELLERIE

VOTATION POPULAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil fédéral a fixé au dimanche 23 septembre 2012 une votation fédérale sur:

- l'arrêté fédéral du 15 mars 2012 sur la promotion de la formation musicale des jeunes (contre-projet à l'initiative populaire «jeunesse + musique»);
- l'initiative populaire du 23 janvier 2009 «Sécurité du logement à la retraite»;
- l'initiative populaire du 18 mai 2010 «Protection contre le tabagisme passif».

Prises de position des partis politiques, autres associations ou groupements

Le service des votations et élections rappelle les dispositions de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, et tient à la disposition des partis politiques, autres associations ou groupements, les formules spéciales de prises de position (ces formules doivent être retirées exclusivement au service des votations et élections, 25, route des Acacias, 2e étage, entrée rue Adrien-Wyss, en face du garage Citroën).

Les prises de position doivent être déposées, en mains propres, au service des votations et élections (même adresse), accompagnées de la signature de 50 électeurs au moins, ayant le droit de vote en matière fédérale et cantonale au plus tard le **lundi 6 août 2012, avant midi**.

Pour chaque prise de position déposée au service des votations et élections, les signataires de la prise de position désignent parmi eux un mandataire et son remplaçant, seuls interlocuteurs reconnus par les autorités.

Les partis politiques siégeant au Grand Conseil n'ont pas besoin de fournir de signatures lors du dépôt de leur prise de position sur les sujets soumis au scrutin.

Tout groupement qui dépose une prise de position lors d'une votation fédérale, cantonale ou municipale doit remettre dans les 60 jours après la date du scrutin les comptes relatifs à l'opération de vote concernée au service des votations et élections.

Il est rappelé que tout dépôt de prises de position qui, après vérification, ne respectera pas les conditions légales, sera refusé.



SOMMAIRE

CHANCELLERIE	2-3
CONSEIL D'ÉTAT	3
DARES	3
DSPE	4
DIM	5
DSE	5
DIP	6-7
DF	7
DCTI	7
COMMUNES	8-9
POUVOIR JUDICIAIRE	10-11
MARCHÉS PUBLICS	11 à 14, 16 à 21
POURSUITES ET FAILLITES	21-22
REGISTRE DU COMMERCE	22 à 25, 27-28
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	25 à 27
IMMOBILIER	28
REMISES DE COMMERCE	28

ARRÊTÉ

constant les résultats de l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère d'Etat du 17 juin 2012

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu les articles 48 et 50 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu l'article 76 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
vu l'article 62, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985;
vu l'arrêté du Conseil d'Etat fixant au dimanche 17 juin 2012 la date de l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère d'Etat, du 29 février 2012;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

1. Les résultats de l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère d'Etat, du 17 juin 2012, sont les suivants:

Electeurs inscrits	241 154
Electeurs enregistrés	104 375
Votes rentrés	104 035
Votes blancs	423
Votes nuls	745
Votes valables	102 867
Majorité qualifiée (tiers des bulletins valables)	34 289
Est élu: Pierre MAUDET	40 966
Obtiennent des voix: Anne EMERY-TORRACINTA	29 175
Eric STAUFFER	28 412
Laurent SEYDOUX	2 664
Alexis ROUSSEL	1 133
Manuel ACEVEDO	271
Paul AYMON	246

2. Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés à la chambre administrative de la Cour de justice par envoi recommandé dans les 6 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constant les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur l'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)»

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

Les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur l'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)» sont les suivants:

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	55 735
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	29 336
Votes blancs	4 346		
Votes nuls	57	NON	82 133
Votes valables	111 469		

Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés au Conseil d'Etat par envoi recommandé (lettre signature) dans les 3 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constant les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur l'initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

Les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur l'initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» sont les suivants:

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	55 679
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	51 328
Votes blancs	4 459		
Votes nuls	57	NON	60 028
Votes valables	111 356		

Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés au Conseil d'Etat par envoi recommandé (lettre signature) dans les 3 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constant les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins)

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

Les résultats de la votation fédérale du 17 juin 2012 sur la modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins) sont les suivants:

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	56 787
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	15 266
Votes blancs	2 243		
Votes nuls	57	NON	98 306
Votes valables	113 572		

Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés au Conseil d'Etat par envoi recommandé (lettre signature) dans les 3 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constant les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012 sur l'initiative 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance»

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

Les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012 sont les suivants:

1. l'initiative 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance»

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	54 464
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	62 929
Votes blancs	6 889		
Votes nuls	57	NON	45 997
Votes valables	108 926		
2. la loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (Contre-projet à l'IN 143) (A 2 00 - 10895), du 15 décembre 2011

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	52 547
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	56 174
Votes blancs	10 723		
Votes nuls	57	NON	48 918
Votes valables	105 092		
3. la question subsidiaire: Si l'initiative (IN 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance») et le contre-projet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence? Initiative 143? Contre-projet?

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	51 110
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	INITIATIVE	48 924
Votes blancs	13 597		
Votes nuls	57	CONTRE-PROJET	53 294
Votes valables	102 218		

Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés au Tribunal administratif par envoi recommandé (lettre signature) dans les 6 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

constant les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012 sur la loi sur l'organisation des institutions de droit public (10679), du 18 novembre 2011

Du 18 juin 2012

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;
vu le procès-verbal de la récapitulation générale du 17 juin 2012,

Arrête

Les résultats de la votation cantonale du 17 juin 2012 sur la loi sur l'organisation des institutions de droit public (10679), du 18 novembre 2011 sont les suivants:

Electeurs inscrits	241 154	Majorité absolue	51 080
Electeurs enregistrés	115 966		
Votes rentrés	115 872	OUI	45 093
Votes blancs	13 657		
Votes nuls	57	NON	57 065
Votes valables	102 158		

Les recours contre la procédure des opérations électorales doivent être adressés à la Chambre administrative de la Cour de justice par envoi recommandé (lettre signature) dans les 6 jours qui suivent la publication des résultats dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme,

La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

Procès-verbal de la récapitulation générale de l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère d'Etat du 17 juin 2012

Conformément à la loi, il a été procédé, sous la responsabilité de Mme la chancelière d'Etat et la direction de M. Michel Warynski, sous le contrôle de la commission électorale centrale, à la récapitulation générale des votes dont il résulte ce qui suit:

Electeurs inscrits	241 154
Electeurs enregistrés	104 375
Votes rentrés	104 035
Votes blancs	423
Votes nuls	745
Votes valables	102 867
Majorité qualifiée (tiers des bulletins valables)	34 289
Est élu: Pierre MAUDET	40 966

(Suite page suivante)